

Bruxelles, le 8 juin 2018  
(OR. en)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2018/0224 (COD)

---

---

9865/18  
ADD 6

RECH 272  
COMPET 421  
IND 156  
MI 436  
EDUC 245  
TELECOM 170  
ENER 224  
ENV 413  
REGIO 38  
AGRI 271  
TRANS 248  
SAN 181  
CADREFIN 79  
CODEC 998  
IA 189

## PROPOSITION

---

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	7 juin 2018
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	SWD(2018) 309 final
Objet:	DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION - " <b>Horizon Europe</b> " - <b>Consultation des parties intéressées</b> - Rapport de synthèse accompagnant le document: Propositions de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe" et définissant ses règles de participation et de diffusion DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe" RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2021-2025 complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe"

---

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2018) 309 final.

---

p.j.: SWD(2018) 309 final

Bruxelles, le 7.6.2018  
SWD(2018) 309 final

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**

**«Horizon Europe »  
Consultation des parties intéressées  
Rapport de synthèse**

*accompagnant le document:*

**Propositions de**

**RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant  
établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe»  
et définissant ses règles de participation et de diffusion**

**DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le  
programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et  
l'innovation «Horizon Europe»**

**RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant le programme de recherche et de formation de  
la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2021-2025  
complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe»**

{COM(2018) 435 final} - {COM(2018) 436 final} - {COM(2018) 437 final} -  
{SEC(2018) 291 final} - {SWD(2018) 307 final} - {SWD(2018) 308 final}



# «Horizon Europe» Consultation des parties intéressées

Rapport de synthèse

## 1. INTRODUCTION

Le présent document résume<sup>1</sup> les réponses obtenues lors de la consultation publique sur les futurs fonds de l'UE dans le domaine de l'investissement, de la recherche et de l'innovation, des PME et du marché unique qui s'est déroulée de janvier à mars 2018, ainsi que les retours d'information d'autres parties intéressées. Les analyses ont servi à élaborer la proposition de la Commission pour le futur programme-cadre «Horizon Europe», adoptée en juin 2018.

L'objectif de la consultation était de recueillir l'avis des citoyens intéressés et des parties prenantes sur la conception du programme «Horizon Europe», le programme de l'UE pour la recherche et l'innovation de l'après-2020. Pour la préparer, la Commission a procédé à un recensement des principales parties intéressées, et notamment des organisations et institutions faîtières actives dans le domaine de la R&I dans l'UE et dans le monde. Afin de tenir compte des différents besoins d'information, les activités de consultation ont également pris la forme de conférences et d'événements destinés aux parties prenantes, d'ateliers ciblés, de groupes d'experts, d'une consultation publique en ligne et d'une analyse de documents de prise de position soumis à la Commission européenne. Des méthodes tant qualitatives que quantitatives ont été employées pour analyser la contribution des parties intéressées.

## 2. RESULTATS DE LA CONSULTATION DES PARTIES INTERESSEES

### 2.1. Consultation publique sur les fonds de l'UE dans le domaine de l'investissement, de la recherche et de l'innovation, des PME et du marché unique

Le questionnaire contenait des questions fermées et des questions ouvertes sur les enjeux, la subsidiarité et la valeur ajoutée de l'UE, les objectifs des programmes et les obstacles à leur réalisation, les possibilités de simplification et de synergies entre les programmes. Les parties intéressées pouvaient également soumettre des documents de prise de position. Plus de 4 000 réponses ont été reçues et **94 % des répondants ont mentionné le soutien de l'UE en faveur de la R&I**. Les répondants ont fait l'objet de l'analyse plus approfondie décrite ci-après.

Près de la moitié des réponses (46 %) provenaient de particuliers; venaient ensuite les représentants du secteur commercial et industriel (17 %) et les universités (14 %). Parmi les répondants, 93 % étaient originaires d'États membres de l'UE, 5 % de pays associés et 1 % de pays tiers, soit au total 70 pays différents; les réponses provenaient principalement d'Espagne, puis d'Allemagne, d'Italie, de France et de Belgique.

Quelque 90% des répondants (3 414) ont signalé avoir eu une expérience avec le programme «Horizon 2020». Ceux qui ont indiqué avoir l'expérience du programme «Horizon 2020» ont également eu affaire avec les Fonds structurels et d'investissement européens (22 %), le programme de l'UE dans le domaine de la santé (9 %) et le programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (8 %).

La Commission a recensé un certain nombre d'enjeux auxquels les programmes dans le domaine de l'investissement, de la recherche et de l'innovation, des PME et du marché unique pourraient répondre. Du point de vue des répondants, les enjeux les plus importants sont:

---

<sup>1</sup> Pour un panorama complet des résultats de la consultation des parties intéressées, voir l'annexe 2 de l'analyse d'impact pour «Horizon Europe» (SWD XXX/2018).

- «Favoriser la R&I dans toute l'Union»: 97 % des répondants estiment qu'il s'agit d'un enjeu très ou assez important.
- «Soutenir l'éducation, les compétences et la formation»: 93 % des répondants estiment qu'il s'agit d'un enjeu très ou assez important.
- «Garantir un environnement propre et sain et la protection des ressources naturelles»: 90 % des répondants estiment qu'il s'agit d'un enjeu très ou assez important.

Environ 61 % des répondants pensent que les politiques ont jusqu'à présent permis de répondre à l'enjeu «Favoriser la R&I dans toute l'Union» dans une très ou assez large mesure, mais «seulement dans une certaine mesure» pour 35 % d'entre eux. Des efforts supplémentaires seraient nécessaires pour réduire le chômage et les disparités sociales: seuls 14 % des répondants estiment que les politiques répondent à cet enjeu dans une assez large mesure.

La plupart des parties intéressées estiment que «des procédures trop complexes synonymes de charge administrative importante et de retards» constituent l'obstacle principal qui empêche le programme actuel d'atteindre ses objectifs. Les autres obstacles signalés sont «un manque de flexibilité pour réagir aux circonstances imprévues», «des synergies insuffisantes entre les programmes/Fonds de l'UE» et «la difficulté de concilier l'action européenne avec d'autres interventions publiques et le financement privé».

D'une manière générale, les parties prenantes s'accordent à désigner la définition de règles moins nombreuses, plus claires et plus courtes, l'harmonisation des règles entre les différents Fonds de l'UE et un meilleur retour d'information aux demandeurs comme étant les principaux facteurs de simplification.

La majorité des répondants (88 %) considèrent que le programme actuel apporte une valeur ajoutée, dans une très ou assez large mesure, par rapport à ce que les États membres pourraient réaliser au niveau national, régional et/ou local. Les autorités publiques régionales, les universités et les organisations de la société civile semblent être légèrement plus positives à cet égard.

La collaboration et la coopération sont les exemples le plus souvent cités de la valeur ajoutée des programmes et des fonds de l'UE par rapport aux efforts fournis par les États membres. Ce sont les organismes de recherche, les autorités publiques nationales et les particuliers qui ont le plus souvent mentionné ces deux exemples, par rapport à d'autres parties prenantes. Les représentants du secteur commercial et industriel, des parties prenantes et des particuliers citent, quant à eux, le plus souvent l'ouverture maximale à la concurrence. Par ailleurs, la mobilité accrue est plus fréquemment désignée par les organisations internationales, les universités et les autorités publiques régionales que par d'autres parties prenantes comme étant une valeur ajoutée des programmes et des fonds de l'UE. Les parties intéressées considèrent également les nouveaux marchés, les divers réseaux et partenariats, la mise en commun des ressources et la meilleure visibilité comme autant des facteurs qui apportent une valeur ajoutée considérable aux programmes et aux fonds de l'UE.

## 2.2. Documents de prise de position<sup>2</sup>

Les parties intéressées ont présenté plus de 300 documents de prise de position rédigés pour l'occasion ou soumis dans le cadre de la consultation publique. Les institutions de l'UE ont aussi adopté des avis sur le futur programme. Les points de vue les plus couramment exprimés par les parties prenantes sont résumés ci-après.

- **Conserver la structure à trois piliers**

<sup>2</sup> E. Griniece, *Synthesis of stakeholder input for Horizon Europe and European Commission analysis* (2018).

La structure à trois piliers d'«Horizon 2020» suscite une grande satisfaction, même si des liens plus étroits entre les piliers sont jugés nécessaires pour mieux couvrir l'ensemble de la chaîne de la connaissance.

- **Intensifier le financement du CER et des AMSC**

Le Conseil européen de la recherche (CER) et les actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC) sont très appréciés et leur budget devrait être augmenté.

- **Renforcer les actions FET**

Les actions FET constituent un important instrument ascendant qui devrait être renforcé à l'avenir. Le nombre actuellement excédentaire de propositions soumises dans ce cadre est une réelle source de préoccupation.

- **Soutien aux technologies clés génériques (TCG)**

Les TCG jouent un rôle primordial pour la compétitivité industrielle de l'Europe et dans sa capacité à relever les défis de société, et un rôle important devrait leur être accordé à l'avenir.

- **Les subventions, principal instrument de financement**

Les subventions sont considérées comme étant les seuls instruments de financement acceptables pour les entités publiques et sans but lucratif; elles devraient rester le principal mode de financement. Les instruments financiers pourraient jouer un rôle complémentaire pour les activités proches de la phase de commercialisation. Les procédures doivent être claires et l'éventuel choix des instruments de financement ne doit pas entraîner davantage de complexité.

- **Mettre davantage l'accent sur la recherche motivée par la curiosité**

Il convient de privilégier davantage les appels lancés selon une approche ascendante afin de soutenir des idées et des solutions répondant aux besoins futurs de la société, tout en ménageant un équilibre adéquat pour les appels descendants concernant les priorités stratégiques.

- **Mesures d'incitation pour un élargissement de la participation**

Des appels répétés ont été lancés en faveur d'un soutien accru à l'objectif d'élargissement de la participation, objectif qui devrait encourager davantage les investissements et le renforcement des capacités au niveau national. Des liens plus étroits avec les fonds structurels contribueraient à propager l'excellence. Par contre, introduire des quotas géographiques pour la participation au programme de l'UE affaiblirait la priorité qu'il accorde à l'excellence.

- **Projets de collaboration à plus petite échelle**

La majorité des parties prenantes qui ont formulé des observations sur la taille des projets a plaidé en faveur d'un juste équilibre entre les grands et les petits projets. Le seuil budgétaire varie de moins de 3 millions d'euros à moins de 8 millions d'euros. Les projets de collaboration de petite et moyenne taille offrent de bonnes perspectives pour la participation des jeunes chercheurs et des nouveaux venus (start-ups et jeunes entreprises, par exemple), notamment lorsqu'ils proviennent d'États membres qui ont, jusqu'à présent, été moins impliqués. Les projets de moindre envergure peuvent également constituer de meilleurs points de départ pour explorer des axes de recherche prometteurs, mener des travaux plus risqués et donc d'encourager l'originalité et la créativité.

- **Définir des missions de R&I ambitieuses mais réalisables, et à fort impact**

Les missions font l'unanimité, notamment du fait de leur intérêt potentiel pour la société et parce qu'elles améliorent l'incidence et la visibilité de la R&I européenne. Les missions devraient être limitées en nombre, faciles à faire connaître, dotées d'un budget et d'un calendrier concrets, et elles devraient offrir un potentiel de percée et une valeur ajoutée européenne manifeste. Le maître-mot

devrait être la transdisciplinarité, rendue possible par le caractère non-prescriptif des appels. La participation des citoyens au travers de missions est jugée très importante. Toutes les institutions de l'UE insistent sur l'intérêt de faire participer davantage les citoyens et de maximiser l'impact du programme-cadre.

- **Co-conception et co-création avec les citoyens**

Il est jugé fondamental d'adopter une démarche plus ouverte pour la définition, la conception et l'évaluation des activités de recherche et d'innovation de l'UE. Le programme de l'UE devrait être plus à l'écoute des préoccupations des citoyens: son impact sur la société pourrait notamment être accru en tenant compte des niveaux de maturité sociétale (*Societal Readiness Levels*). Les parties prenantes soulignent également la nécessité d'améliorer la communication scientifique, et de promouvoir les projets visant à élaborer des stratégies de communication plus ambitieuses, tous types de médias confondus. Elles insistent tout particulièrement sur la nécessité de veiller à ce que l'impact des missions définies fasse l'objet d'une communication claire et d'une diffusion dans la société.

- **Renforcer le rôle des sciences sociales et humaines (SSH)**

Les SSH apportent une aide précieuse pour répondre aux défis sociétaux et réaliser les missions, et devraient être mieux prises en considération dans la conception des appels en vue de collaborations dans le cadre du programme de R&I de l'Union.

- **Le Conseil européen de l'innovation devrait être un accélérateur qui simplifie le soutien apporté**

Le concept recueille un large soutien, mais certaines voix se sont également élevées pour signaler qu'il ne devrait pas ajouter une strate de gouvernance supplémentaire. Il devrait plutôt s'efforcer de recenser les insuffisances, et de coordonner et simplifier la gamme existante des régimes de financement de l'UE en faveur de l'innovation et des technologies. Le soutien aux PME innovantes et aux start-ups est essentiel, notamment pour stimuler la croissance, c'est pourquoi le Conseil européen de l'innovation devrait tenir compte des enseignements tirés de l'instrument destiné aux PME d'«Horizon 2020». L'opinion est partagée quant au succès de l'instrument destiné aux PME dans sa forme actuelle. Si certaines parties prenantes estiment que le programme est une grande réussite d'«Horizon 2020», d'autres sont beaucoup plus critiques, soulignant les taux élevés des propositions excédentaires et mettant en doute la valeur ajoutée européenne qu'il y aurait à financer des entreprises individuelles. Enfin, l'avènement du Conseil européen de l'innovation ne devrait pas entamer l'intérêt porté à l'innovation incrémentale.

### **Stimuler la coopération internationale pour apporter des solutions aux problématiques mondiales**

Bon nombre de parties intéressées, dont environ 70 % des États membres ayant soumis des documents de prise de position, se sont penchées sur la question de la coopération internationale. La coopération avec des pays extérieurs à l'Union devrait être renforcée et rendue plus aisée en vertu d'accords réciproques, afin de contrer le déclin observé de la participation internationale dans le cadre d'«Horizon 2020» et d'accroître la présence de l'Europe sur la scène mondiale par la diplomatie scientifique. Quelques parties intéressées ont abordé la question de l'exploitation en premier lieu en Europe des résultats de la recherche et de l'innovation. Certaines ont suggéré que l'UE adopte une législation encourageant les parties prenantes qui mènent des recherches principalement financées par des fonds publics européens à exploiter les résultats de cette recherche essentiellement en Europe.

### **Mieux doter et soutenir la science ouverte**

Les données et les connaissances émanant des projets financés par l'UE devraient être mises en libre partage, conformément aux principes FAIR. Les options de retrait du projet pilote sur le libre accès aux données (*Open Data Pilot*) devraient être maintenues, en particulier pour les entreprises. Les tendances qui se dessinent en matière de science ouverte requièrent que les systèmes de citations et de récompenses universitaires soient régis par de nouveaux principes, et appellent une amélioration des compétences de gestion pour les données de la recherche. Certaines parties intéressées ont également mentionné le nuage européen pour la science ouverte, et ce pour soutenir cette initiative dans la plupart des cas.

### Simplifier le paysage du soutien à la recherche et à l'innovation

Le cadre actuel du financement de l'UE en faveur de la recherche et de l'innovation est jugé excessivement complexe; en outre, il devrait y avoir une meilleure coordination et des liens concrets entre les programmes. Les dispositifs ou les initiatives ne donnant pas de résultats satisfaisants devraient être supprimés. L'EIT fait l'objet de mentions positives en tant que tentative pour intégrer tous les aspects du triangle de la connaissance et créer des réseaux d'innovation transfrontaliers qui sont perçus comme de «véritables acteurs paneuropéens». Néanmoins, les parties intéressées reconnaissent que les CCI de l'EIT contribuent à la prolifération des instruments de la R&I, et demandent à ce que leur valeur ajoutée et leur complémentarité avec d'autres instruments soient clairement décrites.

### Les synergies avec d'autres programmes de l'UE sont difficiles à créer, mais essentielles

Il est très important d'améliorer les synergies avec les Fonds structurels et d'investissement européens, et ce malgré les modalités différentes de mise en œuvre des programmes. L'actuelle initiative du label d'excellence devrait être renforcée, et il est essentiel d'assurer une cohérence avec les règles relatives aux aides d'État. Les synergies entre la recherche, l'enseignement et l'innovation font l'objet d'appels réitérés.

### Renforcer le processus de planification stratégique

La transparence et l'harmonisation dans le processus d'élaboration des programmes de travail de la Commission devraient être améliorées, moyennant notamment la pleine participation des États membres et une plus grande cohésion des structures consultatives. Des programmes de travail plus flexible et une meilleure coordination entre les services de la Commission et les agences exécutives sont aussi fréquemment évoqués.

### Poursuivre les efforts de simplification

Les efforts de simplification mis en place pour «Horizon 2020» sont bien accueillis, mais ils doivent se poursuivre. La procédure de soumission en deux étapes est appréciée, mais le processus peut encore être affiné (par exemple, taux de réussite cibles pour la deuxième étape, retour d'informations plus détaillé de la part de l'évaluateur, meilleur équilibre et ajustement des secteurs et des disciplines). Les taux de remboursement au titre d'«Horizon 2020» fonctionnent bien, même si les coûts indirects pour les organisations sans but lucratif pourraient être revus à la hausse. L'introduction de montants forfaitaires pourrait simplifier les choses, mais la mise en œuvre nécessiterait certaines précautions. Il y a lieu d'améliorer le modèle pour la déclaration des coûts de personnel, et les documents d'orientation devraient être rationalisés.

### Adapter la définition de l'innovation et améliorer l'évaluation pour cerner les impacts du financement au titre du programme-cadre

L'impact doit être mieux défini et quantifié, notamment dans la perspective de l'approche axée sur les missions. Une vision élargie devrait englober les impacts non seulement économiques, mais

également sociaux, scientifiques et culturels, et cerner les impacts à plus long terme (sans déboucher sur un système de mesure des impacts qui serait trop complexe). Les obligations de déclaration et de suivi des projets devraient permettre de mesurer les progrès dans la poursuite des objectifs globaux déclarés, tandis que des mécanismes de suivi devraient déterminer dans quelle mesure les actions financées contribuent à la solution des défis sociétaux et à la réalisation d'autres objectifs du programme.

### **3. INTEGRATION DES RESULTATS DE LA CONSULTATION DES PARTIES INTERESSEES DANS LA PROPOSITION LEGISLATIVE**

Les avis exprimés par les parties intéressées ont été analysés et pris en considération, dans la mesure du possible, en ce qui concerne la structure et les principes fondamentaux, la mise en œuvre et la gouvernance du programme «Horizon Europe».

Compte tenu de l'adhésion générale des parties prenantes, la structure en trois piliers a été maintenue et perfectionnée pour renforcer les liens entre les piliers de manière à optimiser l'impact. Les technologies clés génériques, pour les solutions efficaces qu'elles apportent aux défis de société, seront conservées au titre du pilier «Problématiques mondiales». La conception de toutes les nouvelles composantes et, en particulier, des missions et du Conseil européen de l'innovation, tient pleinement compte des avis des parties prenantes. Les citoyens participeront à la sélection des missions les plus importantes, et le CEI de son côté s'efforcera de simplifier les instruments de soutien existants. Bien que le CEI se concentre sur l'innovation radicale, «Horizon Europe» continuera à soutenir l'innovation incrémentale au travers des «Problématiques mondiales» et de l'EIT.

Les synergies entre les différents programmes de financement seront facilitées, par exemple, en améliorant le fonctionnement du label d'excellence et en traitant les questions liées aux aides d'État. La complexité du système de recherche et d'innovation est pleinement appréhendée par la nouvelle approche des partenariats, qui aboutira à un nombre plus restreint d'initiatives plus cohérentes ayant un impact et un effet de levier plus puissants. Par ailleurs, le soutien actuellement apporté par le programme «Horizon 2020» aux pays moins performants de l'UE va se poursuivre et se renforcer.

En ce qui concerne les questions de mise en œuvre, les taux de financement actuels seront maintenus et les montants forfaitaires seront appliqués à plus grande échelle, tout en tirant les enseignements de la phase pilote en cours. Les appels à propositions selon une approche ascendante constitueront le socle de deux des piliers. Les dispositions régissant l'association à «Horizon Europe» comme les critères d'éligibilité en vue d'un financement sont conçus pour intensifier la coopération internationale. Enfin, la planification stratégique pour les appels gagnera en transparence et en ouverture, en vue d'une participation plus active des institutions de l'UE, des citoyens et des utilisateurs finaux.